

**Communication aux procédures spéciales sur
la situation des défenseurs des droits de l'homme
le droit de réunion pacifique et la liberté d'association
l'indépendance des juges et des avocats
la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression
la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et
de l'identité de genre
la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**

Tunis, le 27 octobre 2021

Informations personnelles :

Nom – prénom : Baddredine (Badr) Baabou
Sexe : Masculin
Nationalité : Tunisienne
Profession : Consultant
Lieu de résidence : Tunis

Activités de M. BAABOU en faveur des droits humains :

M. BAABOU, est président de l'association DAMJ pour l'égalité et la justice. Il est aussi un militant majeur du mouvement tunisien pour les droits des LGBTIQ++.

La mission de DAMJ est d'œuvrer pour l'inclusion, la défense des groupes minoritaires dont la communauté LGBTIQ++, son renforcement et la promotion de son intégration dans la société. M. BAABOU et l'organisation DAMJ fournissent une assistance directe aux victimes de violation des droits humains et notamment de violences policières. Ces deux dernières années, DAMJ a déposé 49 plaintes auprès de la justice tunisienne et de l'Instance nationale de prévention de la torture pour torture ou violences infligés à des membres de la communauté LGBTIQ++. L'organisation mène aussi un important travail de plaidoyer aux niveaux tunisien et international.

Du fait de son activisme en faveur de la communauté LGBTIQ++ et de sa lutte contre les violences policières, l'organisation DAMJ subit une forte pression de la part de groupes conservateurs et bien sûr des autorités. M. BAABOU en tant que figure publique de l'organisation est particulièrement exposé aux pressions et menaces et fréquemment victime de harcèlements et d'agressions menées par ou avec la complicité de la police tunisienne.

Récit de la dernière agression de M. BAABOU par des agents de police :

Le 21 octobre 2021, vers 21h, M. BAABOU a été agressé par des policiers dans une rue de Tunis, alors qu'il rentrait chez lui. Deux agents l'ont abordé, l'un portait un uniforme noir avec l'écusson de la sécurité publique (Amn el-Oumuimi), tandis que l'autre policier, en civil, vêtu d'une chemise blanche, un jean et une veste noire en cuir, portait toujours ses brodequins de policier.

Les deux agents ont surgi par derrière. Le policier en tenue est arrivé à hauteur de M. BAABOU dans la rue et l'a interpellé en lui disant : « vous insultez la police ! Vous osez porter plainte contre la police ! ». L'agent en civil, a tiré M. BAABOU en arrière pour le faire tomber au sol. Les deux policiers l'ont traîné sur le sol et se sont mis à le rouer de coups de poings et de coups de pieds, surtout au niveau de la tête, du visage et du cou.

Pendant qu'ils le frappaient, les policiers lui ont dit : « Ça c'est parce que tu défends les droits des putes, ça, c'est parce que tu défends les droits des PD, ça, c'est parce que tu oses porter plainte contre les collègues ».

L'un des agents lui a arraché son sac. M. BAABOU a essayé de retenir son sac puis a tenté de les empêcher de le frapper en les repoussant avec les mains. Les policiers lui ont dit à plusieurs reprises « on va te tuer ».

Il a crié « vous êtes qui ? », ses agresseurs ont répondu « police ! ». M. BAABOU a rétorqué « la police, vous osez me faire ça ! ». En réponse, le policier en tenue a mis son brodequin sur sa gorge et a appuyé. Puis ils l'ont de nouveau roué de coups. M. BAABOU les a entendu crier « police ! », à voix plus élevée, vraisemblablement pour dissuader les passants de s'approcher.

M. BAABOU a commencé à perdre connaissance puis les coups se sont arrêtés et ses agresseurs sont partis. Ils ont emporté avec eux le téléphone de M. BAABOU qu'ils ont pris dans sa poche, ainsi que son sac contenant son passeport, des documents appartenant à l'association DAMJ, des documents personnels, son portefeuille contenant notamment de l'argent et un ordinateur portable appartenant à un autre membre de DAMJ et sur lequel se trouvent la boîte mail et de nombreux documents relatifs aux activités de l'association. L'ordinateur et le téléphone portables ont pu rapidement être verrouillés à distance par une organisation partenaire de DAMJ.

Après le départ des deux policiers, M. BAABOU est resté quelques instants au sol, le temps de reprendre ses esprits, puis s'est relevé. Il a essuyé une partie du sang maculant son visage et a pu prendre un taxi grâce à de la monnaie restée dans sa poche que les policiers ne lui avaient pas subtilisé. Il est rentré chez lui et a pu appeler un avocat, ainsi qu'un membre de DAMJ. L'avocat est arrivé 30 minutes plus tard avec une femme médecin. Cette dernière a constaté des ecchymoses de 2 à 4 cm sur tout le crâne, des œdèmes au niveau des deux yeux, un important œdème sur le nez, des blessures sur la lèvre supérieure et des ecchymoses et des égratignures de 10 cm au niveau de l'épaule gauche.

Sur les conseils du médecin, M. BAABOU s'est rendu à l'hôpital de la Rabta. Il y a fait trois radios qui ont révélé un traumatisme crânien. Le lendemain, comme son nez était très gonflé, et qu'il peinait à respirer, M. BAABOU a appelé un médecin qui est venu à son domicile et a prescrit une autre radio car il craignait que le nez ait été fracturé. La radio a confirmé n'a pas révélé de fracture mais confirmé l'existence de blessures à l'intérieur du nez.

Pendant plusieurs jours suivant l'agression, M. BAABOU a eu des difficultés à respirer. Il pense que cela est dû aux coups reçus au niveau du cou et à l'écrasement de sa gorge par l'un des deux policiers avec son pied. Il a gardé des égratignures et des douleurs musculaires sur le cou.

Objectif présumé de l'agression :

Il ressort des propos tenus par les deux agents de police que M. BAABOU a été agressé pour le punir de son activisme contre les violences policières et pour les droits de la communauté LGBTIQ++.

Démarches effectuées par M. BAABOU pour obtenir justice :

Le 25 octobre, les avocats de M. BAABOU réunis en comité de défense ont déposé une plainte pénale contre les deux agents agresseurs, le Directeur Général de la Sécurité Publique et le directeur du district sécuritaire de Tunis. Le Comité de défense a demandé l'analyse des vidéos enregistrées par les caméras de surveillance du centre commercial situé à proximité du lieu de l'agression. La plainte vise aussi le vol, par les agents, du téléphone portable, du sac et de l'ordinateur portable que M. BAABOU avait en sa possession le soir de l'agression.

Précédentes agressions subies par M. BAABOU :

M. BAABOU est une figure importante et respectée de la société civile tunisienne. C'est une référence pour les militants en faveur des droits de la communauté LGBTQI++. En 2019, M. BAABOU a reçu le Prix Front Line Defenders pour son parcours de militant en faveur de l'universalité des droits humains. Son militantisme lui vaut d'être fréquemment victime de menaces, harcèlements, agressions notamment de la part de la police ou d'individus agissant vraisemblablement avec le consentement express ou tacite d'agents de police. Parmi les attaques subies par M. BAABOU ces trois dernières années :

- 9 juillet 2018 : son appartement a été cambriolé. Il était parfois utilisé pour des réunions et servait à stocker une partie des archives de l'association. Les cambrioleurs ont détruit le mobilier et volé l'ordinateur de M. BAABOU, des disques durs externes et un appareil photo. Ce matériel informatique contenait des données sensibles relatives au travail de l'association ainsi que des données personnelles.
- Novembre 2020 : Des agents de sécurité ont appelé le propriétaire de l'appartement de M. BAABOU et l'ont menacé de le poursuivre et de le harceler s'il refuse d'expulser son locataire. M. BAABOU a finalement été expulsé de son domicile au motif qu'il est engagé dans des activités associatives suspectes.
- Décembre 2020 : Des membres de la famille de M. BAABOU à Gabes ont reçu été contactés par des inconnus qui ont prétendu que M. BAABOU menait à Tunis des activités immorales.
- Février 2021: M. BAABOU a aperçu un officier de police roder plusieurs fois devant son domicile à Gabes ;
- Mars 2021 : M. BAABOU a été violemment attaqué par quatre individus non identifiés à la Rue de Marseille, au centre-ville de Tunis, sous le regard d'une patrouille de sécurité située à moins de 20 m du lieu de l'agression. En le rouant de coups, les agresseurs ont menacé de le tuer et de lui balafrez le visage. Ils lui ont dit "Voici notre cadeau pour ton prix Monsieur le pédé" (en référence au prix délivré par Frontline Defenders). Que ceux qui t'ont donné le prix viennent te secourir ! » Un vendeur de fruits ambulant est intervenu et les quatre hommes sont partis. M. BAABOU allait se diriger vers la patrouille de police pour avoir de l'assistance mais il a vu ses agresseurs rejoindre les agents de police et plaisanter avec eux. M. BAABOU s'est enfui.
- Septembre 2021 : M. BAABOU a été violemment attaqué par trois jeunes qui lui ont volé de l'argent. Ce braquage a eu lieu en plein centre de Tunis, à proximité d'une patrouille de sécurité.

Précédentes démarches menées par M. BAABOU pour obtenir justice :

Après le cambriolage du 9 juillet 2018, M. BAABOU s'est rendu au poste de police pour porter plainte, mais les policiers lui ont raconté des histoires concernant d'autres vols survenus dans la même période pour lui signifier qu'il ne servait à rien d'attendre quoique ce soit d'une enquête. M. BAABOU a renoncé.

Après l'agression de mars 2021, M. BAABOU a porté plainte à travers son avocat. Ce dernier a demandé la saisie des caméras de vidéosurveillance des nombreux magasins de la rue, mais la plainte n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune enquête.

Agressions et harcèlement subis par les autres membres de DAMJ :

Tout comme M. BAABOU, d'autres membres de DAMJ ont été victimes de cambriolages et de harcèlements policiers ces dernières années.

Par exemple, le 13 juillet 2018, l'appartement du coordinateur de la cellule d'assistance de DAMJ a été cambriolé. Le 21 juillet 2018, des policiers en civil se sont rendus au domicile d'un membre de

DAMJ et lui ont demandé de les suivre jusqu'au commissariat. Il a été interrogé pendant plus d'une heure avec beaucoup de questions très personnelles.

L'année 2021 a été marquée par une recrudescence des agressions contre des membres de la communauté LGBTQI++, perpétrées aussi bien par des policiers que par des particuliers. Dans bien des cas, les victimes refusent de porter plainte, de peur de se voir poursuivies sur le fondement de l'article 230 du Code pénal criminalisant l'homosexualité. Des attaques et harcèlements ont aussi été exercés à l'encontre de membres d'associations de défense des droits des LGBTQI++, notamment DAMJ dont l'activisme juridique gêne les autorités. Depuis fin 2019, DAMJ a en effet déposé 49 plaintes pour torture ou violences auprès de l'INPT et des tribunaux.

DAMJ a récemment joué un rôle important d'observation et d'assistance juridique dans le cadre des manifestations qui ont agité le pays en janvier 2021. Cela a valu à ses membres de subir à nouveau des intimidations et des menaces au point qu'ils ne pouvaient plus se réunir dans les locaux de l'association en raison du risque sécuritaire. Certains ont même reçu par téléphone des menaces de mort et d'agression. Plusieurs ont aussi fait l'objet de poursuites judiciaires en raison de leur activisme en faveur des droits humains et dont certaines sont toujours en cours.

Rania Amdouni, artiste, militante queer et membre de DAMJ, a été condamnée le 4 mars 2021 par le tribunal cantonal de Montfleury à 6 mois d'emprisonnement et 18 dinars d'amende pour outrage à fonctionnaire public sur la base de l'article 125 du Code pénal. Arrêtée le 27 février 2021, alors qu'elle est la cible d'une campagne de dénigrement alimentée par des syndicats policiers et qu'elle est harcelée et menacée depuis des mois, notamment par la police dans la rue et sur les réseaux sociaux, en raison de son activisme. Le jour de son arrestation, elle venait une nouvelle fois d'être insultée dans la rue par un policier. Se rendant au poste de police le plus proche avec un avocat pour porter plainte contre l'agent, elle a été accueillie par huit policiers qui l'ont insultée, menacée et humiliée en raison de son genre, tout en refusant d'enregistrer sa plainte. Protestant contre ce traitement à la sortie du poste de police, elle a été arrêtée et placée en garde à vue.

Un grand mouvement de soutien a pris place depuis sa condamnation. Le 17 mars 2021, après 18 jours de détention à la prison pour femmes de Manouba, le tribunal de Tunis a libéré Rania Amdouni en appel, et l'a condamnée à une amende de 200 dinars (61 EUR).

Assala Mdawkhy, ancienne employée au bureau de DAMJ à Sfax, a, à plusieurs reprises durant la semaine du 22 février 2021, vu des voitures de police se garer devant son domicile et son bureau. Le 23 février, la porte du bureau de DAMJ, ainsi que l'armoire de documentation des dossiers de l'association avaient été endommagées. Face à ces intrusions, au harcèlement et aux arrestations policières d'autres membres de l'association, elle s'est abstenue, durant 10 jours, de se rendre sur son lieu de travail.

Ayoub Boulaabi, membre de DAMJ, a été condamné le 17 février 2021 à cinq mois d'emprisonnement avec sursis par le tribunal de première instance de Tunis pour outrage et violence sur un fonctionnaire public. Kidnappé et arrêté dans la rue par la police le 8 février 2021, vraisemblablement en raison de sa participation à des manifestations organisées par l'association, il a été placé en garde à vue, puis 10 jours en détention provisoire, sans accès à un avocat ni à sa famille. Ses proches l'ont cherché sans succès dans tous les postes de police de Tunis. La LTDH a alors localisé Ayoub au centre de garde à vue de Bouchoucha, connu pour ses conditions insalubres et sa surpopulation.

Hamza Nasri est activiste et coordinateur des programmes de DAMJ sur la promotion des droits des personnes vulnérables à Tunis. M. Nasri a été arrêté le 18 janvier 2021 pour sa participation à une manifestation organisée en réaction à la détérioration de la situation économique dans le pays. Il a été libéré sous caution le 20 janvier 2021 après avoir comparu devant le tribunal de première instance de Tunis. Le défenseur sera par ailleurs jugé pour « atteinte à la moralité publique », le 13 décembre

2021, en raison de sa participation, le 8 décembre 2020, à une manifestation pacifique condamnant un discours de haine contre le mouvement LGBTQ+ et le mouvement féministe prononcé au Parlement tunisien. Lors de cette manifestation, Hamza Nasri avait été arrêté par la police tunisienne et détenu 48 heures au centre de détention de Bouchoucha pour "atteinte à la propriété d'autrui".

Saif Ayedi, membre de l'association DAMJ libéré sous caution, sera jugé le 13 décembre 2021 pour « atteinte à la propriété d'autrui », comme l'activiste Hamza Nasri. Depuis sa participation à une manifestation le 8 octobre 2020, le défenseur a été arrêté et détenu à plusieurs reprises, et a été harcelé en raison de sa participation à diverses manifestations pacifiques. Les agents de polices ont par ailleurs stationné à plusieurs reprises devant sa maison et fouillé son domicile sans mandat.

Nos organisations demandent aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales d'interpeller le gouvernement tunisien sur la situation de M. BAABOU, des autres militants de DAMJ et, plus généralement, des militants pour les droits de la communauté LGBTQ++. Le gouvernement doit manifester publiquement son rejet de toute forme de violence à l'encontre de ces militant.es, et faire en sorte que de ces dernier.es soient protégé.es contre toute forme de harcèlement et de violence, et que de telles violences, y compris quand elles sont le fait des forces de sécurité, fassent l'objet d'enquêtes indépendantes, impartiales et promptes donnant lieu à des sanctions appropriées reflétant la gravité des infractions.

En outre, nos organisations sauraient gré aux procédures spéciales de publier une déclaration conjointe dénonçant l'agression de M. BAABOU et, plus généralement, les attaques menées contre les défenseurs des droits de la communauté LGBTQ++

Organisations signataires :

DAMJ

OMCT

FIDH

dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme